



COMMUNIQUE DE PRESSE

N°06 - 14 février 2014

FUTUR PROJET DE LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Des annonces qui vont dans le bon sens

Mercredi, le Premier Ministre a annoncé les mesures phares du premier volet de la réforme visant l'adaptation de la société au vieillissement. Pour l'UNAF, qui a participé aux réunions de concertation, ce projet agit sur les bons leviers et traduit une volonté de prendre en compte le vieillissement de façon globale (logement, transport, prévention, aidants, aides techniques...).

Une réforme significative de l'Allocation personnalisée d'Autonomie

Pour l'UNAF, les mesures de revalorisation des plafonds et de baisse du ticket modérateur de l'APA vont permettre de mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et de réduire les restes à charge des familles de façon significative. Si ces avancées sont notables, surtout dans un contexte de réduction des déficits, les coûts supportés par les familles resteront néanmoins importants.

Une urgence à agir pour le maintien à domicile

Le secteur du maintien à domicile, principalement porté par les conseils généraux et les associations, est dans une situation catastrophique : augmentation des besoins, explosion des dépenses pour les conseils généraux, difficultés accrues des associations. La réforme fonde l'acte II d'une APA plus généreuse et plus accessible, mais il faudra que les moyens soient suffisants pour sauver le secteur.

Une première prise en compte des aidants familiaux

L'UNAF voit des signes positifs pour les aidants familiaux : en proposant une aide au répit pouvant aller jusqu'à 500 euros et des financements supplémentaires pour la mise en place d'actions de terrain, ces annonces vont dans le bon sens. Toutefois, d'autres mesures sont attendues, notamment sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle ainsi que sur la santé des aidants familiaux. À défaut d'un projet commun, le chapitre sur les aidants pourrait être un premier pas vers une convergence entre politique à destination des personnes âgées et celle à destination des personnes handicapées.

Adaptation des logements, un plan national volontariste

L'UNAF souligne l'annonce d'un plan d'adaptation de 80 000 logements privés pour la période 2014-2017. L'UNAF et son réseau pourront apporter un appui à la mise en œuvre de ce plan, notamment en informant et repérant les besoins des familles. Par ailleurs, l'UNAF approuve les moyens financiers annoncés pour faciliter l'accès aux aides techniques (téléassistance, barres d'appui, domotique) pour les familles les plus modestes.

Une place nécessaire pour la prévention de la perte d'autonomie

Autre point positif, le projet intègre un volet conséquent de prévention de la perte d'autonomie par la promotion d'actions collectives, auxquelles les UDAF et associations pourront s'associer.

Un financement lisible mais des interrogations pour la suite

L'UNAF est satisfaite qu'un financement clair et lisible ait été trouvé pour cette réforme, mais s'interroge cependant sur l'adéquation entre l'ampleur des annonces et les financements alloués. Compte tenu du coût de l'hébergement, du reste à charge pour les familles et des enjeux en termes de finances publiques, l'UNAF reste en attente du volet II de la réforme sur les établissements.

Les familles sont les principales concernées par ces réformes. Elles doivent donc être représentées au sein de la CNSA. L'UNAF réitère sa demande d'y siéger en qualité de représentante de l'ensemble des familles. Elle souhaite également être présente au sein du futur Haut Conseil de l'âge annoncé par le Premier Ministre.

